



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 100861

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur les possibilités de trouver des moyens à l'Agence française antidopage pour qu'elle puisse réaliser ses missions extrêmement importantes de contrôle. Après l'annonce d'une baisse prévue de 20 % des contrôles en 2017 en raison d'un déficit de 650 000 euros, il apparaît nécessaire, au-delà des moyens supplémentaires délivrés par l'État, de trouver une méthode efficace pour collecter des recettes afin de soutenir ces contrôles. Il en va de la France comme nation sportive exemplaire et de la crédibilité de la candidature de Paris aux JO de 2024. Il aimerait savoir si une augmentation de 0,1 % du taux de la contribution sur la cession des droits de retransmission des compétitions sportives (taxe dite « Buffet ») serait envisageable afin de pallier cette baisse.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100861

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 janvier 2017

Question publiée au JO le : [22 novembre 2016](#), page 9561